



## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Spécial Basket- Grand Bourg Habitat »

Octobre 2025

« GRAND JEU-CONCOURS POUR LES 12 ANS MAXIMUM »

### Article 1 – Organisateur

Le présent jeu-concours (ci-après dénommé le « Concours ») est organisé par Grand Bourg Habitat, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé au RCS de Bourg-en-Bresse, dont le siège social est situé au 16 Avenue Maginot, 01000 Bourg-en-Bresse.

---

### Article 2 – Conditions de participation

Le Concours est gratuit, sans obligation d'achat, et ouvert uniquement aux enfants âgés de 12 ans maximum au moment de leur participation, dont les parents ou tuteurs légaux sont locataires de Grand Bourg Habitat à la date de participation.

Ne peuvent pas participer au Concours :

- Toute personne ne répondant pas aux critères ci-dessus.
- Les enfants de plus de 12 ans ou dont les parents ne sont pas ou plus locataires au moment de la participation.

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

---

### Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, chaque enfant (ou son représentant légal) devra, avant le **19 octobre 2025 à 23h59** :

1. Suivre le compte Instagram **@grandbourghabitat**
2. Liker la publication dédiée au concours
3. Deviner la peinture de la chaussure affichée dans la publication et **indiquer la réponse en commentaire** sous ladite publication

Seules les réponses postées en commentaire sous la publication dédiée seront prises en compte.

Une seule participation par enfant et par foyer sera prise en compte.

Toute participation incomplète, erronée, frauduleuse ou non conforme au présent règlement sera considérée comme nulle.

---

### Article 4 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant donné la bonne réponse le **20 octobre 2025**, sous la responsabilité de Grand Bourg Habitat.

Trente (30) gagnants seront désignés.

Les gagnants seront contactés par message privé sur Instagram, à l'identifiant utilisé pour participer. En cas de non-réponse dans un délai de trois (3) jours, le lot sera considéré comme perdu.

---

## Article 5 – Dotations

Les 30 gagnants seront invités à une demi-journée spéciale "Basket" à Ekinox, le **lundi 27 octobre 2025**, réservée aux enfants âgés de 12 ans maximum.

### Programme du 27 octobre 2025 :

- 09h30 : Départ depuis le siège de Grand Bourg Habitat (16 Avenue Maginot, Bourg-en-Bresse)
- Visite guidée de la salle Ekinox
- Goûter offert
- Rencontre avec un ou plusieurs joueurs professionnels de la JL Bourg-en-Bresse
- 12h30 : Retour prévu au siège

### Lots remis aux gagnants lors de cette matinée :

- Une place pour le match d'Eurocup de la JL Bourg du 4 novembre 2025 à Ekinox
- Un Pass Or pour le 1055 (Un Pass Or pour le 1055 (modalités et durée d'usage communiquées ultérieurement par Grand Bourg Habitat).
- Une place à tarif réduit (13 €) pour un adulte accompagnant, à acheter sur place le 27 octobre

### Conditions spécifiques :

- La présence du gagnant **et d'un adulte accompagnant** est obligatoire pour recevoir l'ensemble des lots.
  - En cas d'absence, les lots seront considérés comme perdus et ne pourront être réattribués.
  - Les parents ou tuteurs légaux devront signer une **autorisation parentale de participation** et un **formulaire de droit à l'image** avant l'événement.
- 

## Article 6 – Données personnelles

Les données personnelles collectées (nom, prénom, âge, identifiant Instagram, etc.) sont utilisées uniquement pour :

- La gestion du concours
- L'attribution des dotations
- La communication avec les gagnants

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition.

Les données seront conservées pendant une durée de trois (3) mois après la fin du concours, puis supprimées.

Les demandes doivent être adressées à :

- Grand Bourg Habitat – Service Communication, 16 Avenue Maginot, 01000 Bourg-en-Bresse
  - ou par e-mail à : [geraldine.rigaudier@grandbourghabitat.fr](mailto:geraldine.rigaudier@grandbourghabitat.fr)
- 

### **Article 7 – Responsabilité**

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, pour cause de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, le Concours devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté.

En cas de modification ou d'annulation, les participants seront informés via :

- Le compte Instagram **@grandbourghabitat**
- Et, si possible, par message privé

Toute modification fera l'objet d'un avenant mis en ligne sur le site de Grand Bourg Habitat et envoyé gratuitement à toute personne ayant fait une demande écrite.

---

### **Article 8 – Consultation du règlement**

Le présent règlement est disponible :

En ligne sur le site : [www.grandbourghabitat.fr](http://www.grandbourghabitat.fr)

Sur simple demande écrite à :  
Grand Bourg Habitat – Service Communication  
16 Avenue Maginot  
01000 Bourg-en-Bresse

---

### **Article 9 – Droit à l'image**

Les gagnants et leurs représentants légaux autorisent Grand Bourg Habitat à utiliser leur prénom, leur image (photos, vidéos) prises lors de l'événement du 27 octobre 2025 à des fins de communication (réseaux sociaux, site web, presse locale), sauf opposition écrite préalable.

---

### **Article 10 – Exclusion et non-remise des lots**

Grand Bourg Habitat se réserve le droit :

- D'exclure tout participant ne respectant pas les règles du concours ou dont le comportement serait jugé inapproprié
- De ne pas remettre les lots en cas d'absence injustifiée, de comportement frauduleux ou de non-respect du présent règlement

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles.

---

### **Article 11 – Frais à la charge des participants**

Les frais de transport pour se rendre au siège de Grand Bourg Habitat le 27 octobre 2025 sont **à la charge exclusive des participants**.

---

**Article 12 – Loi applicable**

Le présent Concours est régi par la loi française.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement relève de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de Grand Bourg Habitat